

INTRODUCTION DE LA NOUVELLE CARTE D'AVOCAT

Qu'est-ce qui va changer ?

1. Se connecter aux plateformes DPA

Ancienne situation

Se connecter avec sa carte d'avocat, et sa liaison directe à

Nouvelle situation

La connexion ne peut se faire que par **eID** ou Ceci s'applique aux avocats, aux assistants et au personnel du barreau. La connexion avec la carte d'avocat disparaîtra à terme.

Remarque !

Votre **numéro de registre national** doit être enregistré au barreau. Ce numéro restera utilisé exclusivement par DPA pour vous relier à votre statut professionnel et ne sera pas communiqué ensuite aux tiers, comme l'Etat belge.

2. Signature électronique

Ancienne situation

La signature des avocats a été apposée via la carte d'avocat.

Nouvelle situation

La signature est apposée par l'intermédiaire d' tout en certifiant la qualité professionnelle de l'avocat, afin qu'elle soit reconnue comme la signature d'un avocat en activité.

3. Aspect et fonctionnalité de la nouvelle carte

Votre moyen d'authentification et de signature devient donc entièrement digital et mobile.

La puce sans contact sera conservée, de sorte que la carte restera utilisable pour **l'identification dans les palais de justice**.

4. Passage à la nouvelle carte

À partir d'août 2025, vous recevrez la nouvelle carte **lorsque vous demanderez une nouvelle carte ou remplacerez une carte expirée**.

Votre **carte d'avocat actuelle reste valable** pour l'accès aux palais jusqu'à sa date d'expiration. Vous ne devrez donc demander votre nouvelle carte qu'à l'approche de cette date d'expiration.

Remplacement anticipé ? Cela entraîne des coûts supplémentaires

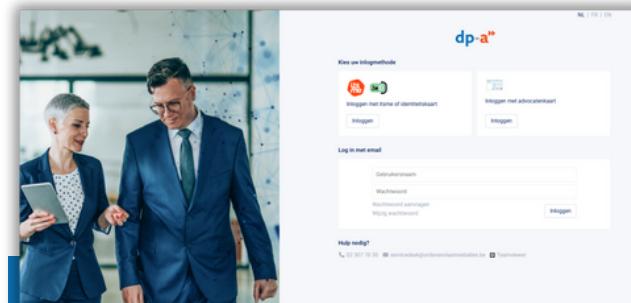
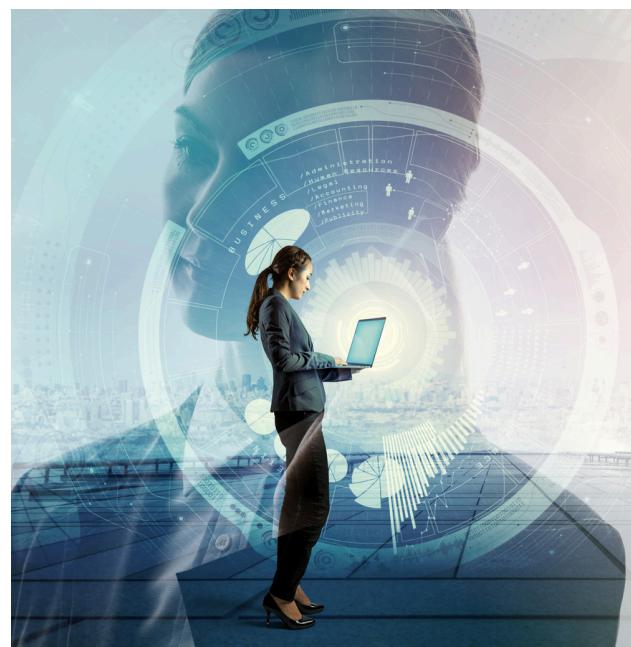
La carte peut être demandée via

- **OVB : kaart.dp-a.be**
- **OBFG : carte.dp-a.be**

LES AVANTAGES DE VOTRE CARTE D'AVOCAT ?
PLUS D'INFORMATIONS [HTTPS://CARTE-INFO.DP-A.BE](https://CARTE-INFO.DP-A.BE)



La clé digitale de votre pratique juridique devient encore plus performante !



Transition temporaire - Il sera toujours possible de se connecter avec la carte d'avocat actuelle, mais elle sera progressivement supprimée.

carte-info.dp-a.be

02 307 70 30

support@dp-a.be